



Changement de nom suite adoption

Par **LLebreton**, le **19/08/2021** à **17:25**

Bonjour,
En 1994 mon fils a été adopté en la forme de l'adoption simple par mon conjoint.
En France il porte les deux noms naissance-adopté.
Il vit au Canada depuis 23 ans, il est enregistré sous son seul nom de naissance.
Pour des raisons de concordance entre papiers Canadien et Français il souhaite que le nom de l'adoptant soit supprimé pour ne garder que son nom de naissance.
Il doit faire refaire son passeport Français. A l'évidence il sera au double noms alors que son passeport Canadien est à son nom de naissance.
Je précise que son Beau-Père est décédé.
Quelle procédure doit-il mettre en place pour ne conserver que son nom de naissance ?
Merci de me répondre
Cordialement

Par **amajuris**, le **19/08/2021** à **17:52**

bonjour,
comment se fait-il que votre fils à l'état-civil canadien ne porte que son nom de naissance et non, son véritable nom de famille suite à son adoption ?
dans le cadre de l'adoption simple, vous avez choisi de donner à votre fils le nom de l'adopté + nom de l'adoptant.
pour que votre fils ne porte que son nom de naissance à l'état-civil français, il doit déposer une procédure de changement de nom de famille.
voir ce lien :
[changement de nom de famille](#)
salutations